

Draps d'Ypres à Novgorod au commencement du XI^{le} siècle

Henri Pirenne

Citer ce document / Cite this document :

Pirenne Henri. Draps d'Ypres à Novgorod au commencement du XI^{le} siècle. In: Revue belge de philologie et d'histoire, tome 9, fasc. 2, 1930. pp. 563-566;

doi : <https://doi.org/10.3406/rbph.1930.6704>

https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1930_num_9_2_6704

Fichier pdf généré le 10/04/2018

choix, comme texte de base, d'une série seulement de cahiers (en l'espèce, la série A) pourrait être finalement beaucoup moins « arbitraire » que M. Cohen lui-même ne le déclare—trop modestement ⁽¹⁾.

Paul FAIDER.

Draps d'Ypres à Novgorod au commencement du XII^e siècle.

Je dois à mon ami, M. le professeur Alexandre Eck, la connaissance d'un curieux document qui, publié depuis longtemps en Russie, semble avoir échappé aux recherches des historiens occidentaux dans le domaine de l'histoire économique. C'est une charte du prince de Novgorod, Gabriel Vsévolode Mstislavitch, en faveur de l'église Saint-Jean-Baptiste-sur-Opoki dans la même ville, et dont le texte, imprimé pour la première fois en 1815 par la Société d'Histoire et d'Antiquités russes de Moscou, a été réédité en 1846 à Saint-Pétersbourg au tome I des *Compléments aux actes historiques recueillis et publiés par la Commission archéologique*. Le prince Gabriel Vsévolode, petit-fils de Vladimir Monomaque par son père Mstislave, régna sur Novgorod de 1117 à 1136. Expulsé en 1136 par l'assemblée municipale (viéetché) il mourut l'année suivante. Il avait fondé en 1127 l'église de Saint-Jean-Baptiste qui fut achevée en 1130. Ces renseignements, que M. Eck a eu l'obligeance de me fournir, permettent de dater le texte dont il vient d'être question, des années 1130-1136. Rien ne permet d'en soupçonner l'authenticité qui d'ailleurs n'a jamais été mise en doute. Un savant aussi consciencieux que Diakonov n'a pas hésité à y recourir dans ses

(1) *O. c.*, p. xxvii : « J'ai pris arbitrairement pour base de ma publication le *premier Abregiet* (1^{er}, 3^e, 7^e, 9^e, 12^e cahiers), en signalant toutes les variantes du *second Abregiet* (à savoir respectivement des 2^e, 8^e, 10^e et 13^e cahiers). »

Esquisses de l'organisation sociale et politique de l'ancienne Russie (2^e édit Saint-Pétersbourg, 1908, p. 89-90).

La charte de Gabriel Vsévolode donne à l'église Saint-Jean, siège de la confrérie des marchands ciriers, le produit du droit de pesée de la cire à Novgorod et à Torjok. Elle y institue en même temps une sorte de conseil de fabrique composé de trois représentants des citadins propriétaires, de deux représentants des marchands et du chef de la milice (tysziatskii) comme représentant du « peuple noir », c'est-à-dire de cette classe de la population que les textes occidentaux qualifiaient de *minores*. Ce conseil est chargé de l'administration de la confrérie de Saint-Jean et de la juridiction commerciale tant sur les marchands de la ville que sur ceux de l'étranger. Ordre est donné au bourgmestre (possadnik) Miroslav et à ses successeurs ainsi qu'aux notables (boiaré) novgorodiens de s'abstenir de toute immixtion dans ses affaires. Enfin il est statué que la pesée de la cire se fera sur le parvis de l'église et les droits à payer de ce chef sont fixés à des taux différents suivant qu'il s'agit de marchands novgorodiens, de marchands russes non novgorodiens ou de marchands des faubourgs.

Cette rapide analyse suffit à montrer l'intérêt que présente le document pour la connaissance de l'organisation municipale en Russie. Mais c'est là un sujet qu'il m'est interdit d'aborder pour quantité de motifs. Je ne veux retenir de la charte de Gabriel Vsévolode que le paragraphe relatif aux prestations à fournir par les membres de la confrérie de Saint-Jean, lors de leur entrée dans celle-ci et à la fête de leur patron. En voici la traduction littérale dont je suis redevable à M. Eck :

« Et qui veut devenir membre de la corporation des marchands de Saint-Jean fera un versement de cinquante livres d'argent aux marchands anciens et donnera au chef de la milice un drap d'Ypres.... Et l'évêque chantera (la messe) à la fête (de Saint-Jean) et les syndics des marchands et les marchands donneront à l'évêque une livre d'argent et un drap d'Ypres ».

Il est inutile d'insister sur la portée que présente la mention de draps d'Ypres à Novgorod entre 1130 et 1136. Le fait qu'il en est question comme d'une sorte d'étoffes bien connue atteste

qu'ils devaient y être répandus depuis déjà longtemps, disons, pour ne rien exagérer, depuis la fin du XI^e siècle. On voit tout de suite les conséquences qui découlent de cette observation. Elle nous force à admettre que si dès avant 1100 l'exportation des draps d'Ypres avait atteint un marché aussi lointain que celui de Novgorod, à plus forte raison devait-elle être largement pratiquée à cette date dans l'Europe Occidentale et Méridionale. Les plus anciennes données précises que nous connaissons jusqu'ici sur le commerce des tissus flamands aux bords de la Méditerranée sont fournies par les registres des notaires génois auxquels M. R. Reynolds a emprunté la matière du si intéressant article publié par lui, il y a quelques mois, dans cette revue (1). A partir de 1179, ils attestent la fréquence et l'importance des arrivages de draps du Nord sur la place de Gènes. L'ampleur du commerce auquel ils donnent lieu à cette date est si grande que l'on doit la considérer comme la preuve de transactions déjà fort anciennes. Le texte de Novgorod confirme encore et précise la vraisemblance de cette hypothèse puisqu'il est impossible de supposer qu'Ypres ait eu des relations avec la Russie avant d'en avoir avec l'Italie.

Il apparaît dès lors qu'il faut attribuer à l'industrie drapière de la Flandre une croissance plus rapide et une organisation plus avancée qu'on n'était tenté de le croire jusqu'aujourd'hui. On ne peut admettre le rayonnement de ses produits jusqu'à Gènes d'une part et jusqu'à Novgorod de l'autre, à une époque aussi reculée que la fin du XI^e ou le commencement du XII^e siècle, sans admettre du même coup qu'elle avait atteint un degré de développement que l'absence de sources ne nous permet pas de décrire, mais que nous pouvons postuler sans crainte. Tout ce que nous savons d'ailleurs de la formation des villes dans le bassin de l'Escaut et des conditions sociales et économiques qui ont présidé à leur naissance ne confirme-t-il pas l'antiquité du commerce d'exportation dont la charte de Gabriel Vsévolode nous apporte une preuve si intéressante ?

(1) R. REYNOLDS, *The market for Northern textiles in Genoa, 1179-1200*. *Revue belge de philol. et d'hist.*, t. VIII (1929), p. 831-852.

Il est très caractéristique du développement industriel de la Flandre que ce soient précisément les draps d'Ypres que mentionne ce document. Nous savons, en effet, par les actes génois étudiés par M. Reynolds, que l'exportation d'Ypres surpassait de beaucoup, aux bords de la Méditerranée, à la fin du XII^e siècle, celle de toutes les autres villes du Nord. On peut supposer, en s'appuyant sur notre texte novgorodien, qu'il en était également ainsi quant à l'exportation vers la Russie. Les draps d'Ypres y sont cités non sans doute parce qu'ils y étaient seuls connus, mais parce que, y étant les plus abondants, ils y étaient les mieux connus. On en conclura qu'Ypres a été dès l'origine ce qu'il était resté au XIII^e et au XIV^e siècle, c'est-à-dire le type le plus complet qui ait sans doute jamais existé d'un centre d'industrie d'exportation au Moyen-Age. (1)

On voudrait savoir par quelle voie ses tissus arrivaient jusqu'à Novgorod. Rien ne permet de croire qu'ils y aient été transportés par des marchands flamands. Les gildes et les hances organisées par ceux-ci dès le milieu du XI^e siècle ne paraissent pas s'être aventurées plus loin que l'Angleterre, le Nord de la France et les bords du Rhin. On sait d'autre part qu'à aucune époque la Flandre n'a possédé une flotte de commerce bien considérable. Je serais tenté d'admettre pour ma part que ce sont les marins scandinaves, dont la navigation a exercé la maîtrise dans la mer du Nord et dans la mer Baltique du IX^e au XII^e siècle (2), qui embarquaient à Bruges les draps flamands en destination de la Russie.

H. PIRENNE.

(1) ESPINAS-PIRENNE, *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, t. III, p. 437.

(2) A. BUGGE, *Die Nordeuropäischen Verkehrswege im frühen Mittelalter und die Bedeutung der Wikinger für die Entwicklung des europäischen Handels und der europäischen Schiffahrt*. *Vierteljahrsschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, t. IV (1906), p. 227-277.